

# PROCÉDURE DE PRÉ-INSCRIPTION ET D' INSCRIPTION RENTRÉE 2026

PHASE DE PRÉ-INSCRIPTION	<b>1<sup>ERE</sup> ÉTAPE : PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE</b>
	Allez sur le site <a href="https://standre-stmaur.org">https://standre-stmaur.org</a>
	Cliquez sur l'onglet INSCRIPTION → Cliquez sur le lien « pré-inscription » école ou collège
	Remplissez attentivement le formulaire en vous aidant du <b>tutoriel téléchargeable</b> disponible sur le site
	Validez votre pré-inscription : si l'envoi a été effectué correctement, un récapitulatif des renseignements saisis s'affichera. <b>Imprimez ce récapitulatif</b> et conservez-le précieusement
	<b>VÉRIFICATION DE LA PRÉ-INSCRIPTION PAR L'ÉTABLISSEMENT</b>
	Votre demande est étudiée et contrôlée par nos services. Un <b>accusé de réception</b> vous sera adressé par mail. Veillez à indiquer une adresse électronique valide dans le formulaire et à consulter vos courriers indésirables en cas de non-réception
	<b>ÉTUDE DES DOSSIERS</b>
	La décision du chef d'établissement vous sera communiquée par mail : Trois niveaux de décisions : RETENUE, EN ATTENTE, REFUSÉE
	En cas d'acceptation, vous serez contactés par le secrétariat pour fixer un <b>rendez-vous avec la cheffe d'établissement de l'école ou du collège. Pour le collège la présence de l'enfant est obligatoire au rendez-vous d'inscription</b>

PHASE D' INSCRIPTION	<b>VOTRE CANDIDATURE A ÉTÉ RETENUE</b>
	<b>CRÉATION D'UN COMPTE ÉCOLE DIRECTE</b>
	Une <b>confirmation d'inscription</b> vous sera envoyée par mail et par courrier postal. Elle contiendra vos <b>identifiants de connexion</b> à la plateforme <b>École Directe</b>
	<b>2<sup>ème</sup> ÉTAPE : VALIDATION INSCRIPTION</b>
	Dès réception du mail annonçant l'ouverture des inscriptions, connectez-vous à votre compte École Directe. Complétez le dossier en ligne et joignez les pièces justificatives demandées
	Vous validerez le dossier en nous faisant parvenir un <b>chèque de 280 euros</b> de frais d'inscription : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 80 € de droits d'inscription (cette somme reste acquise à l'établissement)</li><li>▪ 200 € d'Avance sur la scolarité : cette somme sera déduite de la facture annuelle, aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation de l'inscription sauf cas de force majeure (mutation, déménagement) sur présentation de justificatifs</li></ul>
	L'inscription sera considérée comme <b>définitive</b> une fois : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le dossier complet</li><li>• Le règlement reçu</li><li>• Et l'avis de passage en classe supérieure favorable</li></ul>